



Modalités de mise à disposition des documents préparatoires à l'Assemblée Générale Mixte du 24 avril 2023

Les actionnaires de la société Financière et Immobilière de l'Étang de Berre et de la Méditerranée sont invités à participer à l'assemblée générale mixte qui se tiendra le lundi 24 avril 2023, à 15 heures, dans les locaux du cabinet d'avocats Nova Partners, 42A rue Montgrand, 13006 Marseille.

L'avis de réunion comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions a été publié au BALO du 20 mars 2023 et l'avis de convocation sera publié au BALO du 7 avril 2023.

Les modalités de participation et de vote figurent dans ces avis.

Les documents prévus par l'article R. 225-83 du code de commerce sont tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'assemblée, conformément aux dispositions réglementaires applicables :

- tout actionnaire nominatif peut, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'Assemblée, demander à la société de lui envoyer ces documents. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation de participation dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité ;
- tout actionnaire peut en prendre connaissance au siège de la société pendant un délai de 15 jours précédant la date de l'Assemblée.